



Report RTT suite arrêt maladie

Par **vivi2016**, le **01/02/2018** à **10:20**

Bonjour,

4 congés payés que j'ai posé pendant les vacances de Noël ont été reportés suite à un AT, mais j'avais également posé 3 RTT qui sont annoncées comme "perdus" par mon employeur (car la période d'acquisition et de prise de RTT doit être comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre).

J'ai tout de même travaillé 6 semaines pleines pour pouvoir bénéficier de ses RTT.

Qu'en est-il ?

Je trouve vraiment étonnant de ne pouvoir reporter des RTT acquises.

Y'aurait-il une réponse précise à ce sujet, notamment, existe-t-il des textes précis (circulaire, articles...) car je ne trouve la réponse nulle part.

Merci d'avance pour vos réponses.